Chatel, s'est empressé de leur ravoyer ses félicitations par l'entremise de M. le préfet.

Échos parlementaires

LES PENSIONS DES DÉPUTÉS

Les élections dernières ont eu comme résultat de donner à 73 députés non réélus le droit à une pension de retraite.

Pour avoir droit à cette pension, les députés devront 50 francs par mois jusqu'à 55 ans, et il faut qu'ils aient été députés durant huit ans.

Il y avait au 1er mars 137 anciens députés recevant 1.500 francs et 66 veuves recevant 1.100 francs, avec l'augmentation du nombre des ayants droit, la charge nouvelle supportée par la caisse des retraites des anciens députés s'élèvera à 425.000 francs.

LA RÉFORME ÉLECTORALE

Le groupe de la réforme électorale, réuni sous la présidence de M. Charles Benoist, a décidé de déposer dans une prochaine séance une proposition de loi revêtue des signatures des membres du bureau des groupes et en même temps le projet de résolution suivant :

« La Chambre, résolue à réaliser la réforme électorale par la représentation proportionnelle, compte sur la Commission du suffrage universel pour la mettre en état de statuer dans le plus bref délai. »

ÉLECTION D'ALGER

La sous-Commission du 11e bureau, chargée de la vérification de l'élection de M. Broussais, radical unitaire dans la première circonscription d'Alger, a conclu, après avoir spécialement entendu M. Delpuech, député et son concurrent, le général Baillod, à une enquête « sur les faits de pression relevés à la charge de M. Lutaud, gouverneur général ».

M. Adrien Constans, député du Tarn-et-Garonne, a été chargé de rapport.

Le bureau se réunira prochainement pour statuer définitivement sur les conclusions de sa sous-Commission.

LE « LEÇON DES ÉLECTIONS »

Le prochain déjeuner de l'Union du Commerce et de l'Industrie pour la défense sociale aura lieu le mardi 30 juin.

Après le déjeuner, M. Georges Bonnefous, député de Seine-et-Oise, fera une causerie sur « la leçon des élections ».

Les cartes se délivrent au secrétariat, 22, rue de L'Isle-Adam (VIIIe).

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

M. Charles Dumont vient de saisir la Chambre d'une proposition de loi portant modification de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

En voici le texte :

Art. 1er. — Est abrogée la loi du 28 juillet 1894, ayant pour objet de réprimer les menées anarchistes.

Art. 2. — En aucun cas, l'imprimeur ne pourra être poursuivi, ni directement, ni comme complice pour infraction à la loi du 29 juillet 1881, lorsqu'il se sera soumis aux obligations et dépôts prescrits par cette loi.

Art. 3. — L'imprimeur ne pourra jamais être déclaré civilement responsable, ni poursuivi en vertu des articles 1382 et 1383 du Code civil pour faits d'impression, lorsqu'il aura fait connaître, sur simple indication, l'état civil et la domicile exacts du gérant et de l'auteur des écrits incriminés.

Art. 4. — Les amendes, dommages-intérêts, frais de justice, consignés pour délits de presse, ne pourront être recouvrés par la voie de la contrainte par corps.

Créatures de Caillaux

Jusqu'ici, la Ville de Paris choisissait ses avocats parmi les maîtres du barreau. La politique était étrangère à ce choix. Les préfets avaient le souci de ne confier les intérêts de la Ville, intérêts considérables qui donnent quelquefois lieu à des procès, à plaidant pour plusieurs millions, qu'à des avocats qui avaient fait leurs preuves.

Or, l'un de ces avocats vient de mourir. Plusieurs candidatures ont aussitôt surgi.

Entre elles, dit la *Libre Parole*, il en est une qui a les préférences de M. Delannoy.

C'est la candidature de M. Ceccaldi.

Parfaitement, M. Ceccaldi lui-même : M. Delannoy veut payer les dettes de son patron Caillaux.

Nous mettons, d'ailleurs, le préfet Delannoy au défi de faire cette nomination.

L'assassinat de M. Calmette

Les témoins

Voici, pour le procès de Mme Caillaux une première liste des témoins cités par le ministère public :

MM. Paul Bourget ; M. Nicot, chef des garçons du Figaro ; le garçon de recette Siroc ; MM. Robert Dreyfus, Gheusdeau, Glaser, Lazarus, Avril, Franis-Reichel et Panneton, rédacteurs au Figaro ; M. Volain, du service de la publicité du Figaro ; MM. Masson et Honoré ; Mlles les docteurs Paul et Socquet, médecins légistes ; MM. les docteurs Hartmann, Cuneo et Reymond ; M. Gastine-Renette, armurier expert ; son employé, M. Berville ; M. Mosier, président du tribunal civil de la Seine ; Mme Guéydan ; MM. Barthou et Balfby ; Mme Rémy.

Parmi les témoins de la défense, citons :

MMe Caillaux ; Ceccaldi, député ; Pelletier, député ; Malvy, conseiller référendaire à la Cour des comptes ; François Piétri, ancien inspecteur des finances ; Fontana, sous-chef de bureau ; André Tessier, perrepteur ; Paul Farques ; de Pouvielle ; Dr Sauvineau ; Privat-Deschanel ; Deschaux ; Delbos ; Pierre de Pouquières ; Du Mesnil ; Pierre Mortier ; Dr Gallard ; Mlle Trigo ; Arthur Cartier ; Adrien Bellon ; Georges Duroy.

La déposition de M. Poincaré, président de la République, sera lue à l'audience.

Une déclaration grandiose

Du *Journal des Débats* :

M. Caillaux a fait au tribunal de Mamers une déclaration véritablement grandiose. Il a proclamé « intolérable » que l'argent joue un pareil rôle dans les élections. De ce fait du protecteur de Rochette, cet accès de vertu civique est particulièrement admirable. Là mot était d'autant plus en situation que l'élection de M. Caillaux est la première — et la seule jusqu'à présent — qui ait provoqué un procès de corruption appuyé sur la loi du 31 mars dernier punissant d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 500 à 5 000 francs « quiconque, en vue d'influencer le vote d'un collège électoral ou d'une fraction de collège, aura fait des dons ou libéralités, des promesses de libéralités ou de faveurs administratives, soit à une commune, soit à une collectivité quelconque... ». Le cas de M. Caillaux n'est en l'espèce ni contestable ni contesté. L'aveu a été fait, écrit et publié par les amis mêmes de M. Caillaux, et sous la forme presque officielle d'une circulaire signée du maire et des conseillers municipaux (sauf trois) de La Ferté-Bernard. Le texte de cette circulaire, qui aurait fait scandale sous l'empire, ne s'enveloppait même pas du minimum d'hypocrisie qui convient en pareille matière. Après avoir rappelé la longue série des faveurs administratives accumulées sur leur localité par son tout-puissant protecteur dans le passé, les braves édiles ajoutaient pour l'avenir : « Nous avons l'assurance d'être compris dans prochaine distribution des fonds du pari mutuel. » Tout leur papier n'était que la commentaire pratique et motivé du vers fameux :

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux.

Comme on comprend après cela l'indignation de M. Caillaux ! On paraît supposer aujourd'hui constate-t-il avec une émotion communicative, surtout dans nos départements de l'Ouest, que le suffrage universel est au plus offrant... « M. Caillaux, dans sa sévérité, est même encore trop optimiste. Ce n'est pas d'une « supposition » qu'il s'agit dans le manifeste de La Ferté-Bernard, c'est d'une certitude. Les bienfaits de M. Caillaux sont palpables et tangibles, et la reconnaissance qu'ils méritent doit se traduire par un signe également palpable et tangible, à savoir sa réélection. M. Caillaux a donc pleinement raison de protester contre l'influence démoralisatrice de l'argent. Nul plus que lui ne doit souhaiter la condamnation des signataires de l'affiche de La Ferté-Bernard. Il doit même regretter que la Chambre n'ait pas encore statué sur la demande de poursuites déposée contre lui-même.

M. Caillaux n'est pas seulement de l'école de ceux qui n'avouent jamais, il est de l'école de ceux qui attribuent à leur victime leurs propres méfaits. Poursuivi pour corruption électorale, il poursuit son adversaire. Couvert par l'immunité parlementaire quand il s'agit de se défendre, il se montre quand il s'agit d'attaquer. C'est ainsi que le tribunal de Mamers, qui ne peut juger M. Caillaux, va se rattraper sur son concurrent battu. Une fois de plus, « les battus payent l'amende ». Et le « pleutocrate démagogue », dont les largesses électorales hautement proclamées par ses amis ont assuré la peu flatteuse réélection, fera peut-être condamner pour « déploiement d'argent » abusif un concurrent qui a succombé contre toutes les forces de corruption.

ÉCHOS DU SÉNAT

L'IMPOT SUR LE REVENU

La Commission sénatoriale des finances s'est réunie à 2 h. 30 sous la présidence de M. Peytral. Elle a examiné le nouveau texte élaboré par la Commission de l'impôt sur le revenu pour les articles 7 à 68 de la loi de finances et l'avis présenté à ce sujet par M. Almond.

La Commission doit examiner également le projet du deuxième provisoire pour le mois de juillet et le cahier de crédits voté hier par la Chambre.

Les voyages présidentiels

A travers les Alpes

Le lieutenant-colonel Aubert, de la maison présidentielle, est arrivé à Nice, ainsi que MM. Thénot, préfet de l'Isère ; Oudaille, commissaire spécial ; Chaix et Ruelle, inspecteur général du P.-L.-M.

Ces messieurs vont reconnaître avec M. de Joly, préfet des Alpes-Maritimes, la route que M. Poincaré suivra, de Nice à Guillaumes, dans son prochain voyage à travers les Alpes.

A Péronne

La dimanche 12 juillet, le président de la République ira remettre la croix de la Légion d'honneur à la ville de Péronne qui, à cette occasion, organise de grandes fêtes pendant trois jours.

M. Poincaré quittera Paris à 7 h. 40, s'arrêtera à Montdidier de 9 h. 10 à 10 h. 45 et arrivera à Péronne à 11 h. 30. Avec les ministres et les autorités, le président se rendra à l'Hôtel de Ville ; puis, à 1 heure, un banquet lui sera offert sous une tente dressée au milieu de la promenade des Quinconces.

Le président quittera Péronne à 3 h. 45, après avoir visité l'hôpital.

Avis

On nous signale que l'ex-abbé Hutin continue ses quêtes dans Paris. Nous rappelons que ledit abbé Hutin est un prêtre cultuéfiste, en révolte ouverte contre l'Eglise.

La persécution à Nantes

Les supérieures de deux établissements ecclésiastiques et soixante religieuses en correctionnelle

Les débats du procès intenté par ordre ministériel, à MM. les chanoines Guilloux et Lemoine, supérieurs du pensionnat Saint-Stanislas et de l'Externat des Enfants Nantais, et aux religieuses employées dans leurs établissements se sont prolongés tard dans la soirée de vendredi.

Selon l'accusation, représentée aux débats par M. le substitut Ceous, il y a reconstitution d'établissement congréganiste du fait que les religieuses employées dans les collèges incriminés y sont par consentement de leur supérieure générale, qu'elles vont passer leurs vacances à la maison-mère et qu'elles y versent la partie non employée de leurs gages.

Les inculpés et leurs avocats, MMe Pichelin, Puget, Renesume et Linger, n'ont pas eu de peine à démolir cette argumentation fragile. Les religieuses vivent de la vie des enlèvées dans lesquels elles sont employées en service domestique. Elles n'ont si vie religieuse à part, ni exercices spéciaux. Elles n'ont pas de supérieures locales (au point que l'accusation les poursuit toutes en titre de directrices) et sont placées sous l'autorité directe du supérieur de l'établissement. Elles prennent leurs repas par petits groupes et logent dans des locaux différents. Enfin elles touchent individuellement leurs rémunérations dont elles ont la libre disposition. Le délit de « Congrégation illicite » n'existe donc pas.

D'ailleurs l'une des inculpées, Sœur Saint-Geoffroy, a déclaré qu'à l'institution Sainte-Marie de Cholet où elle était employée précédemment, elle a été l'objet de poursuites qui se sont terminées par un non-lieu. Sa situation actuelle et celle de ses Sœurs sont identiques.

Ajoutons que Me Pichelin a cité à l'audience, une lettre du procureur général d'Angers qui déclare qu'il ne voit pas pourquoi on poursuivrait les religieuses de Cholet « alors que la gouvernement lui-même emploie également dans les lycées de Nantes et d'Angers des religieuses de Saint-Charles.

Pourquoi deux mesures ? » dit Me Pichelin en demandant, ainsi que ses confrères, l'acquittement des inculpés.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré.

Çà et là

Morts d'hier

M. Salles, 65 ans, notaire à Garnetières (Seine-et-Oise), président de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Rambouillet.

Dons aux Académies

L'« Officiel » publie deux décrets autorisant l'Institut de France à accepter un legs de 10 000 francs, fait par Mme Allets, veuve de M. Hubert, pour être appliqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; et l'Académie française à accepter la donation entre vifs faite par Mme Blanche Gaillard, femme de M. Gendrannseau, d'une somme de 10 000 francs, dont les revenus annuels seront employés à un prix décerné à un jeune homme ou une jeune fille qui en sera signalé par sa piété filiale ou par son dévouement envers ses frères et sœurs.

Noces d'or et noces d'argent

Une cérémonie peu ordinaire a été célébrée lundi en l'église Saint-Genès, de Thiers (Puy-de-Dôme). M. et Mme Chèse-Pradet, âgés de 77 ans, célébraient leurs noces d'or entourés de leurs six enfants et de leurs nombreux petits-enfants. Leurs fils, M. Chèse-Guetaye et M. Chèse-Seguin, célébraient leurs noces d'argent, tandis que la fille du premier en marait. La triple cérémonie était présidée par M. l'abbé Ytournel, curé d'Orléat, frère de deux des gendres de M. Chèse-Pradet, dont l'un est reçu quinze ans sacristain à Saint-Genès.

Armoiries de Mgr Le Fer de la Motte

Mgr Le Fer de la Motte, évêque nommé de Nantes, a fixé de la façon suivante son écu :

Ecartelé : aux 1 et 4 échiqueté d'or et de gueules qui est le Fer ; au 2, de Nantes ancien ; au 3, d'argent au chef de gueules, qui est d'Avaugour, Henry, fondateur du couvent des Cordeliers de Dinan.

Cry : surmontant l'écu : Jhésus, Maria.

Devise du bas : « Pour vos dîmes. »

Trop de Juifs dans les Universités

Les étudiants juifs sont considérés dans les Universités de plusieurs pays comme un élément indésirable. En Russie, il y a des restrictions pour l'admission des juifs aux hautes études. En 1912, dans toutes les Universités en Russie il n'y avait que 3 103 juifs, c'est-à-dire 8,5 pour 100 de toute la jeunesse. Mais depuis lors les conditions sont devenues encore moins favorables pour eux. En 1914, à Moscou, on n'a admis que 15 juifs, et à l'Université de Darpat aucun n'a été reçu. En Allemagne, les Universités ont été surchargées d'élément juif. Dans 11 grandes Universités allemandes, sur 2 149 étudiants, les juifs formaient le 85 pour 100. Cette année-ci les Allemands ont imposé aussi leurs conditions aux juifs et ils se proposent de lutter contre l'invasion sémite. La Suisse a fait de même : elle va introduire le « numerus clausus ». D'autres pays ne tarderont pas non plus de suivre cet exemple qu'une expérience désormais bien vaste a pleinement justifiée.

Vérification franco-allemande

Le sous-préfet français de Briey et le sous-préfet allemand de Thionville se sont rencontrés à Beuvillers (Meurthe-et-Moselle), pour la vérification de l'état des bornes-frontières. Ils ont suivi la frontière jusqu'à Hussigny. L'entrevue a été empreinte d'une parfaite correction.

Cette opération a lieu à des dates fixées par le traité de Francfort.

Le monument de Déroulède

Le Comité du monument à Paul Déroulède s'est réuni à l'effet de décider s'il y avait lieu de faire procéder à un concours pour l'exécution du monument ou à la désignation d'un artiste.

Se conformant à la proposition exprimée par Mlle Jeanne Déroulède, le Comité a résolu de confier l'exécution de l'œuvre au sculpteur Lucien Palles.

Échos de partout

M. Couyba présidera, dimanche, l'inauguration du chemin de fer de Maurienne à Bonny-Saint-Maurice (Savoie). Avant son départ pour Paris, le ministre s'arrêtera à Chambéry.

M. Augagneur présidera la séance de clôture du Congrès de la Ligue française de l'enseignement qui se tiendra à Nantes du 30 juillet au 2 août.

M. Meerimy se rendra le 12 juillet aux Balmettes, près Ambérieu (Ain), où il doit inaugurer un monument élevé à la mémoire des paysans qui défendirent cette localité en 1870.

Une délégation de la municipalité de la Chambre de commerce et de la Société de tir de Rouen s'est rendue à l'Elysée pour remettre à M. Poincaré les différents souvenirs qui devaient lui être offerts à son passage à Rouen le 9 juin.

A Christiania, le Storthing a voté 200 000 couronnes pour la prochaine expédition polaire d'Amundsen.

Un banquet populaire sera offert, à Bordeaux le 5 juillet, à M. Ch. Bernard, qui a brillamment battu, dans le XIXe arrondissement de Paris, le député sortant Rouanet. Ce banquet sera présidé par M. Ernest Roche, ancien député de Paris.

M. Emile Gentil, célèbre explorateur et grand colonial, va recevoir un monument honorable dans un des cimetières de Nancy, grâce à l'initiative de plusieurs Sociétés géographiques et coloniales.

L'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française, dans sa dernière assemblée générale, a émis, à l'unanimité, le vœu que toutes les prochaines augmentations de traitement des fonctionnaires soient effectuées sous forme d'indemnités de famille.

La grande-duchesse Wladimir, tante du tsar, qui séjourne actuellement à Contrexéville, a visité le camp d'aviation de Villers, près de Nancy.

Ce matin a été célébré, en l'église Notre-Dame des Tables, à Montpellier, sous les auspices du Souvenir français, un service funèbre pour le repos de l'âme des soldats et marins morts pour la France, en particulier au Maroc.

Les anciens soldats belges qui, en 1870-1871 firent partie de l'armée d'observation à la frontière se sont constitués en association. Celle-ci défilera devant les souverains belges au cours de grandes fêtes qu'elle donnera le 19 juillet prochain.

Les 12, 13 et 14 juillet, aura lieu, à Montpellier, le Congrès des employés de banque et de bourse. Les Syndicats indépendants de la Seine, de la Gironde, de l'Hérault, de la Charente, du Nord et de plusieurs autres régions, ont déjà adhéré au Congrès.

A propos de Rocroi

M. Lucien Hubert, sénateur des Ardennes, vient d'appeler l'attention du ministre de la Guerre sur la situation faite à la ville de Rocroi.

Rocroi ne mesure pas plus de 5 hectares, encerclés, étouffés, dans 40 hectares de rempart. Elle mesure dans son plus grand diamètre 300 mètres ; ses ouvrages de défense ont une largeur à peu près égale. C'est un des plus beaux spécimens et des mieux conservés de l'art de Vauban, unis ces merveilles curieuses qui ont défendu jadis la ville contre l'ennemi s'isolent aujourd'hui du progrès industriel environnant. Cinq casernes inoccupées viennent encore restreindre le faible terrain disponible. Il y a exactement trente hommes pour les cinq bâtiments.

M. Hubert explique longuement la situation faite à la ville de Rocroi, et il conclut ainsi :

Aujourd'hui, nous désirons enfin une solution.

Ou donnez à Rocroi une garnison, ou alors rendez-lui, en reprenant les bases de la convention préparée par M. Millerand : 1° deux casernes sur cinq ; 2° l'hôpital et la citadelle ; 3° les remparts. Il vous restera encore trois grandes casernes et un champ de tir de plus de mille hectares en cas de besoin.

Inutile de dire que nous préférons de beaucoup la première solution : des troupes ; mais encore faut-il aboutir. Autour des murs de Rocroi, la vague d'industrie vient battre les fossés qui l'arrêtent. La petite ville, pendant ce temps, agonise ; vous lui refusez la vie extérieure. Il faut cependant choisir.

Je ne sais pas si la construction coûteuse et rapide de nouvelles casernes a une grande supériorité sur la construction toute faite, soit de

et bon marché ; je suis incompétent pour affirmer que, comme les Impériaux en 1595, les Espagnols en 1643, les alliés en 1814, les envahisseurs de l'avenir pourraient prendre la même route ; mais je sais bien que Rocroi ne doit pas rester l'enjeu de ces discussions.

Monsieur le ministre, les murailles de la cité gardent l'orgueil d'avoir chanté la grandeur de la France. Elles ont vu de belles heures de triomphe ; ne leur imposez pas le rôle pesant qu'elles n'ont pas mérité, d'étouffer aujourd'hui sous leur insolente splendeur une petite ville que le passé a faite trop grande pour qu'elle puisse se résoudre à mourir... même en beauté.

La persécution religieuse

En vertu d'un arrêté municipal interdisant les processions, le commissaire de police avait, les 4 et 5 juin, dressé procès-verbal aux deux archiprêtres d'Annecy, en habit de chœur, conduisant des enfants à la Confirmation.

L'affaire est vitée devant le tribunal de simple police.

Me Deschamps, avocat des archiprêtres, a soutenu que la contravention n'existe pas, l'arrêté municipal étant illégal.

Le juge a renvoyé l'affaire à quatre mois, pour permettre au Conseil d'Etat de statuer sur le pourvoi qui sera introduit contre l'arrêté.

Echos religieux

Dans le diocèse de Fréjus

De nombreux centres religieux sont créés dans la banlieue de Toulon. Ces jours derniers, Mgr Guillibert a béni l'église du Sacré-Cœur, aux Routes, et l'église Saint-François d'Assise, à La Gimouze. Il a aussi posé la première pierre de l'église Saint-Georges, à La Serinette.

Réunions et Conférences

DÉJEUNES REGIONAUX DE LA BONNE PRESSE

M. l'abbé Belleney se tient, à l'Hôtel de la Grotte, à la disposition de tous les amis de la Bonne Presse, de passage à Lourdes.

M. Rousoriel sera de prochaines conférences à Carcassonne, Sumène, Le Vigan, Ganges et à Lasalle.

M. l'abbé Etévé visite l'arrondissement de Vitry-le-François (Marne).

ŒUVRE DES CAMPAGNES

Un important Congrès de l'Œuvre des campagnes a été tenu à Toulon les 14 et 15 juin. Mgr Touzaint, avocat à la Cour de Paris, y a prononcé un discours.

SOUS LES CLOITRES DE SAINT-SAUVEUR A AIX-EN-PROVENCE

Les cloîtres cloîtres de notre cathédrale, le 25 juin, voyaient un public considérable se presser sous les arceaux séculaires : c'est qu'une heureuse et délicate idée de M. l'abbé Pèyre, directeur de la maîtrise, et de M. l'abbé Callier, organiste, avait organisé un concert pour venir en aide à la colonie de vacances de la maîtrise.

LA SAINT-FIACRE A BLOIS

Devançant la fête de saint, la Société bloisine des Jardins ouvriers organise, pour le 28 juin, à l'occasion de son concours annuel de jardins, une messe de Saint-Fiacre, avec bénédiction de fleurs. Cette année, la fête se distinguera par la première exécution d'un cantique au patron des jardiniers dû au maître de chapelle de la cathédrale de Blois, M. l'abbé Brunean.

ENCORE L'EX-ABBÉ CLARAZ

La Libre-Pensée normande avait organisé, dans la région de Rouen, des conférences publiques avec le concours de l'ex-abbé Claraz. Samedi soir, à Rouen (rive gauche), l'abbé Desgranges tombe à l'improviste sur le malheureux apôtre et l'exécute. Comme le conférencier catholique n'entend pas faire de rétractation à ses adversaires, l'organisateur, de son côté, le lundi, une conférence publique en face de celle que donne l'ex-abbé et traite de « la faillite de la libre-pensée ». L'effet fut considérable. Le mardi, de même ; devant un auditoire de plus de 1 500 personnes réunies dans le casino de Sotteville, M. l'abbé Desgranges parle du « catholicisme et de la science ». Enfin, mercredi, il auréolait nos lois encore, dans le faubourg populeux de Petit-Quevilly-lès-Rouen, son adversaire décomplexé en lui opposant une superbe réplique.

CHRONIQUE PARISIENNE

La forêt parisienne

Le *Bulletin de la Société pour la protection des paysages de France* publie de très curieux renseignements sur ce qu'il appelle la forêt parisienne. Et, en effet, le terme de forêt ne paraît pas exagéré, appliqué à la flore forestière de la grande ville.

Sait-on que les seuls boulevards et avenues de Paris ne comptent pas moins de 87 647 arbres ! On y trouve : 27 545 platanes, 13 994 ormes, 16 798 marronniers, 4 869 sycomores, 8 402 tilleuls, 62 peupliers, 85 ecorbiers, 2 trènes, 1 catalpa et 1 chêne. La surface totale des voies publiques plantées est de 274 349 mètres. Dans ces chiffres ne sont pas compris les squares municipaux, qui ont 26 253 arbres et 923 845 arbustes, et les jardins de l'Etat qui se dénombrent ainsi :

Palais-Royal, 474 arbres, 84 arbustes ; Louvre et Tuileries, 2 167 arbres, 26 340 arbustes ; Luxembourg, 3 272 arbres, 26 749 arbustes ; Cluny, 119 arbres ; Jardin des Plantes, 4 108 arbres et 60 850 arbustes.

Vient de paraître

Le Cœur de Jésus doit régner

par l'abbé J. CROSNIER

Un vol. in-32 de 96 pages. 0 fr. 20 ; port, 0 fr. 05.

Il n'y a pas dans l'Eglise de pratique plus belle ni plus avantageuse, aucune qui nous soit plus recommandée que la dévotion au Sacré Cœur. L'Eglise la prescrit à ses Ordres, et Notre-Seigneur à maintes reprises en a demandé la diffusion dans le monde. Il veut que les âmes viennent à son Sacré Cœur : que son Cœur règne sur le monde pour sanctifier les justes et convertir les pécheurs ; car le *culte du Cœur de Jésus est le souverain remède préparé par la bonté divine pour guérir les maux si nombreux qui travaillent la société moderne.*

M. l'abbé J. Crosnier, en ces pages pleines d'une doctrine saine et très sûre, nous manifeste une compréhension très juste des demandes du Sacré Cœur, nous fait saisir d'une façon très simple et très claire, la nécessité du règne du Cœur de Jésus.

Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.

Pèlerinage de Montmartre à N.-D. de la Délivrance, Notre-Dame du Laus, Parage-le-Monial, Ars, Notre-Dame de Fourvière à Lyon.

30 juillet — 7 août 1914

Deux jours et demi à Notre-Dame de la Délivrance. Une journée à Notre-Dame du Laus.

Du Laus à Gap, trajet en automobile par Gap et le col Bayard.

Des seuls nuit en chemin de fer pour rentrer à Paris.

Clôture définitive des inscriptions le 7 juillet. Prix : en 3e classe, 160 francs.

Pour renseignements et programme, écrire au bureau central du Comité national des Pèlerinages, 33, rue du Chevalier-de-la-Barre, Paris, XVIIIe.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

Grâce, 7 ans et 7 quarante, après une maladie.

Mlle Marie-Madeleine Question de Saint-Georges, en religion Sœur Louise, Fille de la Charité de Saint-Vincent de Paul, à Neuilly-sur-Seine, 64 ans.

Mme Georges Pichard, née Mathilde Toulat, Tertiaire de Saint-François, 42 ans, à Poitiers. — Mme Bernard, née Chindat, 57 ans, à Saint-Germain-de-Belvès (Dordogne), amie dévouée de la Bonne Presse. — M. l'abbé Prudent Cordier, ancien curé de Montfermeil, 58 ans, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise). — Mme Edouard Poulain, née Bonvoisin, 58 ans, et Mme Léon Mathieu, née Willemyns, 51 ans, à Saint-Omer (Pas-de-Calais). — Mlle Simone Vandroy, 15 ans, à Bergues (Pas-de-Calais). — M. Louis Banon, publiciste, 60 ans, à Fontainebleau.

RECOMMANDATIONS

On recommande :

Guérison. Vocation.

ACTIONS DE GRACES

On nous prie d'exprimer la reconnaissance pour 15 grâces obtenues par l'intercession de Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus.

Informations du soir

EN ALBANIE

Vienne, 27 juin. — On mande de Durazzo à la *Nouvelle Presse Libre* si à la *Reichspost* que le prince Eid Bode, qui continue à avancer sans encombre, est en train de concentrer ses forces avec celles d'Ahmed bey Biaku.

La *Nouvelle Presse Libre* apprend que le gouvernement austro-hongrois, avec l'approbation des autres puissances, envoie un navire de guerre à Valona pour protéger les étrangers, et que l'Italie envoie également un navire.

L'EMPEREUR D'AUTRICHE A ISCHL

Vienne, 27 juin. — L'empereur est parti ce matin pour Ischl, sa résidence d'été.

A la gare, se trouvaient le maire et les membres de la municipalité. Le maire a exprimé la grande joie que cause à la population le rétablissement de l'empereur.

Le souverain, qui paraît tout à fait dispos et de fort bonne humeur, a remercié de l'accueil et de l'attachement qui lui étaient témoignés.

CHUTE MORTELLE D'UN AVIATEUR BELGE

Arlon, 27 juin. — L'officier aviateur Liedel a fait, ce matin, à Martelange, une chute d'une hauteur de 5 à 600 mètres.

L'aviateur, qui a les bras et les jambes brisés, a été transporté à l'hôpital dans un état désespéré.

Nancy, 27 juin. — La femme du capitaine Louis, blessée hier après-midi à coups de revolver par son mari, a succombé ce matin aux suites de ses blessures. Quant au capitaine, il a été écroué à la prison militaire dans la soirée de vendredi, et a été mis à la disposition du Parquet militaire chargé de l'enquête.

Londres, 27 juin. — Le train du North-East est entré ce matin en collision avec celui de Hastings, entre les gares de London-Bridge et de Canon-Street. Un wagon du train de Hastings a été renversé.

Il y aurait un tué et une vingtaine de blessés, la plupart légèrement.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Sont nommés :

Conseillers aux Cours d'appel : de Kimes, M. Mendès, avocat général à Montpellier ; à Poitiers, M. Grasseau, président du tribunal de Melle, et M. Morand, conseiller à la Cour d'appel de Bastia.

Avocat général près la Cour de Montpellier, M. Liénard, substitut du procureur général près la même Cour.

Substituts du procureur général : à Montpellier, M. Tronçite, substitut du procureur général près la Cour d'Aix ; à Aix, M. de Barrigue de Montvalon, substitut du procureur général près la Cour de Riom ; à Bordeaux, M. Bruneaud, procureur de la République à Barbezieux.

Président du tribunal de Sarlat, M. Scagnesse, juge d'instruction à Tulle.

Procureurs de la République : à Châteaubriant, M. Bretonneau, substitut à Laval ; à Barbezieux, M. Lebé, procureur à Baugé ; à Baugé, M. Harlé, substitut à Arras ; à Carpentras, M. Chabanel, procureur à Gex.

Substituts aux tribunaux : de Lille, M. Herman, procureur à Châteaubriant ; de Laval, M. Vallet, substitut à Bayeux ; d'Arras, M. Grosrenaud, substitut à Autun ; d'Autun, M. Cuenot, juge suppléant rétribué au siège ; de Montluçon, M. Griffe, juge suppléant rétribué à Toulon.

Juges : à Alger, M. Grod, procureur à Carpentras ; à Reims, M. Hautefeuille, juge à Epernay ; à Bouch, M. Gbrin, juge d'instruction à Chartres ; à Chartres, M. Gervais, juge d'instruction à Meaux ; à Gannat, M. Pau, juge suppléant à Périgueux ; à Lectoure, M. Villa, conseiller de préfecture ; à Montbéliard, M. Meynadier, juge à Saint-Pierre ; à Saint-Pierre, M. Gerphanion, suppléant au siège ; à Sainte-Menehould, M. Girod, attaché au ministère de la Justice ; à Cambrai, M. Dieu, ancien avoué ; à Carcassonne, M. Soum, avocat.

FEUILLETON DU 28 JUIN 1914 — 23 —

La nouvelle croisade des enfants

Symphorien voit sa grand'mère qui, d'une façon forcenée, agite les bras et la tête.

— Ce sont nos parents, explique-t-il. Ils s'en viennent nous chercher.

— Vous en avez un grand nombre, conclut notre homme, vexé. Mais peut-être trouverai-je un charpentier parmi eux.

Sur la route, chauffeurs, voyageurs abandonnent leurs machines. En quelques foulées magnifiques, l'oncle Thomas les dépasse et arrive le premier, sorré de près par le mulet qui porte Pernette brassée comme une salade et qu'Anthelme tire par la queue pour modérer son ardeur. Les autres suivent à peu de distance, pressés, poussés, précipités, suant, soufflant et suffoquant.

— Y a-t-il un menuisier ici ? réclame d'une voix claironnante le pratique aviateur.

— Voilà, voilà ! répond Anthelme.

L'aviateur, aussitôt, s'empare de lui et lui montre la grande fourche qui supporte le cadre à quoi les roues sont reliées :

— En atterrissant tout à l'heure, cette fourche a été faussée. Je ne peux plus repartir. Comment la remettre en place ?

— C'est du bon bois, déclare Anthelme qui palpe en connaisseur la poutre.

— Il faudrait des mains délicates avec une force d'hercule. Peut-être serait-il préférable de remplacer la charpente comme si elle était brisée. Mais il faudrait vingt-quatre heures pour une telle réparation. Et ma course serait perdue.

Anthelme reprend simplement :

— C'est du bon bois, j'en réponds ; pas besoin de le remplacer.

Il quitte sa blouse qui l'entrave, crache dans ses deux mains noires et, sans retard, se met à l'œuvre. En vain Pernette le tire-t-elle par la manche de sa chemise :

— Philibert et Annette ! soupire la femme en pleurant.

Elle voit la Roudnaz qui bécote Symphorien. D'autres scènes de famille qui se passent à côté d'elle exaspèrent son chagrin : tantôt en rudoie les enfants et tantôt on les accole, car l'éducation varie non pas selon le caractère des mioches, mais selon le goût des parents, leur goût, leur tempérament et leur caprice du moment. Sur les quarante-deux croisés, il en manque seulement quatre : Annette et Philibert sur qui leur mère se lamente et que leur père a oubliés — voyez plutôt comme il travaille, comme il ahane en travaillant, — Catherine pour qui le meunière et même le meunier donneraient peut-être Tiénon, et le hardi Jean-Baptiste, mais le sonneur Fontanette ne connaît pas son malheur. Avec ses jambes inégales, il ne peut trotter dans les prés. Il est encore là-haut, sur la route qu'il descend clopin-clopant. Ne vous pressez pas, Fontanette, pour le nouvelle qui vous attend !

Aux gens des automobiles — il y a quelques jolies femmes — l'aviateur se présente :

— Etienne Faraud de Paris-Londres, du circuit de l'Est, de Paris-Moscou. Et Mlne Etienne Faraud, qui pour la première fois m'accompagne.

Il dit ses titres de noblesse, mais tout le monde les connaît. Tout le monde ? n'exagérons rien. Les villageois d'Avrleux, de Lanslebourg et autres lieux ont leurs terres à cultiver et ne lèvent que rarement le nez vers le ciel où circulent ces nouveaux oiseaux. M. le curé n'a son bréviaire, ses malades et ses pauvres. Mais l'instituteur Mussillon, quoique appliqué à sa classe, lit les journaux et plus d'une fois s'est emballé sur les merveilles de la mécanique moderne.

Etienne Faraud se venge du silence qu'il garde en volant ; il pérore sans s'arrêter :

— Cet accident est isolé (comme tous les accidents). Mon moteur tout à coup s'arrête : court-circuit ? encrassement de mes bougies d'allumage ? C'est inquiétant : atterrissons au plus tôt pour vérifier cette panne du moteur. Des enfants jouent dans les prés. Afin de les éviter je précipite la manœuvre et ma fourche d'atterrissage se fausse complètement. Impossible de repartir.

Anthelme rudoie le poutre : il va la briser pour sûr. L'autre bavarde toujours :

— Je prends part à la course Paris-Rome avec passager. Tout allait bien jusqu'ici. Je passe les Alpes le premier. S'il me faut remplacer la fourche, c'est un jour au moins de perdu. Inutile de continuer.

— La voilà bien, votre fourche, déclare Anthelme simplement.

Cette fois l'aviateur se tait. La nouvelle offre de l'intérêt. Il examine minutieusement le travail de l'opérateur :

— Ah ! mais, vous êtes un artiste. Et quels muscles ! C'est parfait. Vous me sauvez, mon ami.

Et il remet au charpentier un petit paquet de papier.

— Prenez ce papier italien. Je m'en suis muni à Paris.

Sans y attacher d'importance, Anthelme fourre le paquet dans sa poche. On remercie d'un service avec une poignée de main, et non avec un chiffon sale.

Etienne Faraud a regardé le ciel et les nuages pour la direction des vents. Après cette inspection, il interroge sa compagne :

— Nous coucherons ce soir à Gênes, car les aires sont favorables. Voulez-vous remonter, Victoire ?

Mais Victoire, indifférente, malgré son nom de bon augure, achève puisiblement de s'accommoder le visage avec des pâtes et des poudres.

— Ah ! non, merci, mon ami. Je ne remonte pas là-dessus. J'ai eu trop peur tout à l'heure, quand le moteur s'est arrêté et que nous avons plongé.

L'aviateur contrarié essaye de la convaincre, mais il est plus malaisé de retourner une femme que de voler dans le vent :

— J'ai vérifié mon moteur. Aucune panne à redouter.